

**Compte-rendu du Conseil syndical
du 03 décembre 2018 à 18h00**

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) :

Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Louis-Jean de NICOLAÏ, Jean-Yves DENIS, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Jean-Luc LORIOT, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Denis TURIN, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (7) :

Jean-Paul BEAUDOUIN à Roger FRESNEAU, Gérard BLANCHET à Christian JARIÈS, Guy-Michel CHAUVÉAU à Claude JAUNAY, Nicolas CHAUVIN à Georges BITOT, Jean-Pierre CHÉREAU à Jacques LAUZE, Laurent HUBERT à Jean-Pierre GUICHON, Carine MÉNAGE à Pierre BIHOREAU.

Mme Galiène COHU de LASSENCE est arrivée à 18h17 et le nombre de présents est alors passé à 35. M. Xavier GAYAT est arrivé à 18h30 et le nombre de présents est passé à 36.

Excusé (1) :

Yveline LIMODIN.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU, Estelle PARROT, Sylviane DELHOMMEAU (excusée).

Trésor public :

Nicolas MARTIN (excusé).

Assistaient aussi à la réunion :

Stéphanie BARIOZ-AQUILON, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI.

Ordre du jour

1. Délibérations

- 1.1. Choix du photocopieur
- 1.2. Indemnités au receveur de la collectivité
- 1.3. Ligne de Trésorerie
- 1.4. Renouvellement de la convention avec la Région pour la poursuite de l'Inventaire du Patrimoine
- 1.5. Gestion du matériel culturel
- 1.6. Adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2019
- 1.7. Cotisation à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) l'année 2019

2. Informations

- 2.1. Signature de la convention de partenariat avec CertiNergy pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) – période 2019/2020
- 2.2. Point sur l'avancement du Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation Énergétique (PIG)
- 2.3. Convention avec les chambres consulaires dans le cadre de la prolongation du dispositif MACS

3. Questions diverses

- 3.1. Retour sur la Conférence des Maires
- 3.2. Calendrier des réunions de bureau et Conseil syndical

Monsieur le Président sollicite un membre du Conseil syndical afin d'assumer la fonction de secrétaire de séance et invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 22 octobre 2018, qui a été transmis par voie électronique à l'ensemble des délégués.

M. Éric MARTINEAU fait part de l'absence de Mme Sylviane DELHOMMEAU parmi les excusés lors du Conseil syndical du 22 octobre 2018. Une modification sera faite dans ce sens. Le procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 22 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

M. Dominique PAQUET est nommé secrétaire de séance.

1. Délibérations

1.1. Photocopieur

En accord avec les membres du Bureau, il a été décidé de renouveler le photocopieur.

Le Président propose, après analyse des offres formulées par 5 prestataires, de retenir la proposition d'acquisition et de maintenance de Dactyl Buro pour un copieur KONICA MINOLTA.

Prix d'achat (installation, livraison et formation comprises) : 6 436,68 € HT

Coût copie :

- N&B : 0,0029 €
- Couleur : 0,029 €

Avec augmentation annuelle au bout de 2 ans : 1,5%.

Délibération du Conseil syndical :

Le Président rappelle qu'au budget avaient été prévus 17 000 € pour l'achat d'un nouveau photocopieur et précise que la proposition de Dactyl Buro fait état d'un coût d'achat et copie moins élevés que ses concurrents.

Monsieur François Boussard s'interroge sur l'opportunité de procéder plutôt à une location.

La société Touiller a fait une proposition de location sur 20 trimestres (5 ans) à 369,93 € HT/trimestre, soit 443,91 € TTC/trimestre. Ceci représente une opération à 8 878,20 € TTC pour 20 trimestres avec un coût copie N&B de 0,003 € HT et 0,03 € HT pour une copie couleur. Sachant que sur une opération d'achat, la TVA va être récupérée, le surcoût pour une location s'élève à 2 400 € avec un coût copie plus élevé.

La proposition de Dactyl Buro est donc plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient la proposition de Dactyl Buro et autorise le Président à signer le marché, le contrat d'entretien et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce marché.

1.2. Indemnités au receveur de la collectivité

Le Président informe le Conseil syndical que le receveur a assuré des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et ce depuis son arrivée le 1^{er} mars 2018. Pour cela Monsieur le Président propose d'accorder à Monsieur Nicolas MARTIN :

- l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983 à raison de 100% du tarif prévu par l'article 4 du dit arrêté à compter de son arrivée le 1^{er} mars 2018,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires, pour un montant annuel de 45,73 €.

Délibération du Conseil syndical :

Les membres de Conseil syndical ont reconnu que Monsieur Martin s'était montré investi, efficace et réactif.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement au Comptable des finances publiques des indemnités détaillées ci-dessus.

1.3. Ligne de Trésorerie

La ligne de trésorerie arrivant à échéance au 15 décembre 2018, 5 établissements bancaires ont été sollicités.

Deux réponses nous sont parvenues, celle du Crédit Mutuel auprès duquel la ligne en cours a été souscrite et celle du Crédit agricole :

Organisme	Montant	Durée	Taux	Novembre 2018 -0,32 %	Frais dossier	Commission engagement	Taux	Commission de non utilisation
Crédit agricole	250 000	1 an	0,90	EURIBOR 3 mois neutralisation si <0	NEANT	500	0,20%	NEANT
Crédit Mutuel	250 000	1 an	0,90		500	NEANT		NEANT

Monsieur le Président sollicite du Conseil syndical l'autorisation de conclure à nouveau avec le Crédit Mutuel.

Délibération du Conseil syndical :

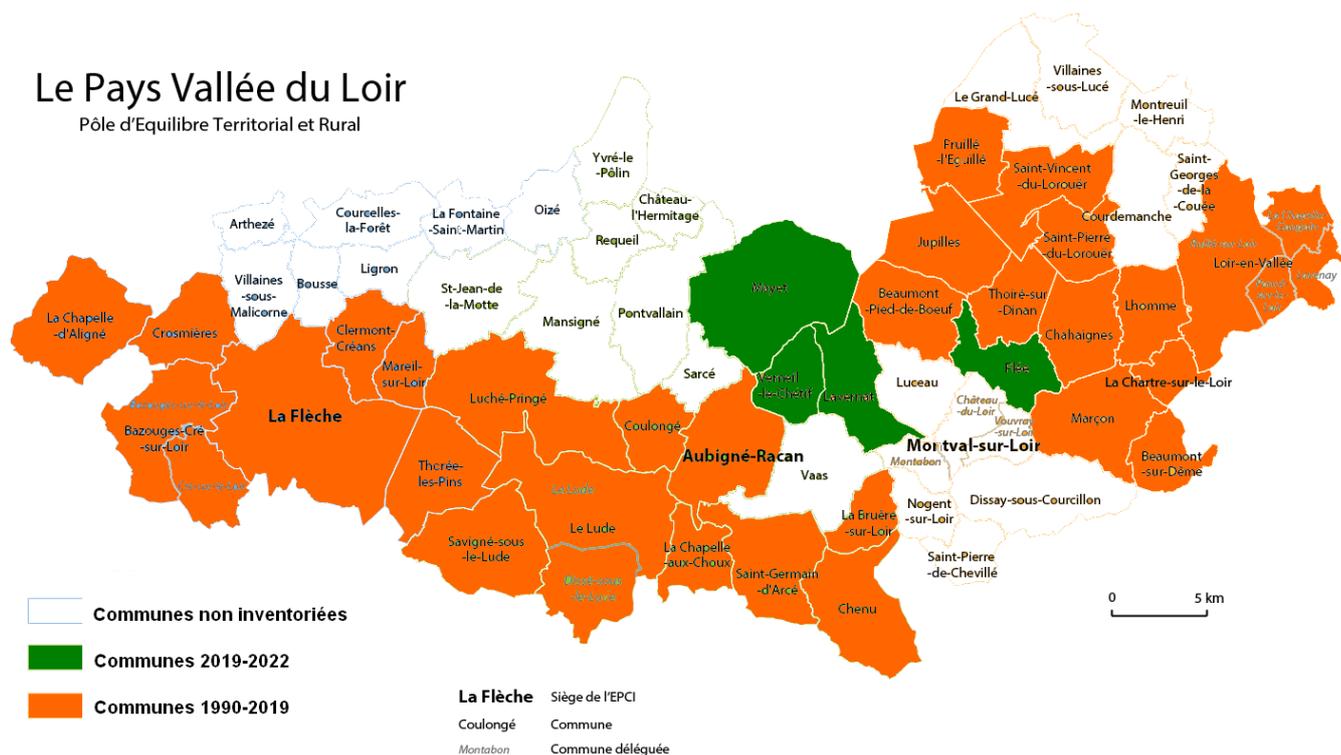
Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le président à signer la convention de crédit de trésorerie aux conditions énoncées avec le Crédit Mutuel.

1.4. Renouvellement de la convention avec la Région pour la poursuite de l'Inventaire du Patrimoine

Le PETR Pays Vallée du Loir est partenaire de la Région Pays de la Loire pour différentes campagnes d'Inventaire du Patrimoine sur son territoire, depuis 2008.

Le Pays Vallée du Loir

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



La convention en cours se termine le 30 juin 2019. Elle concernait 10 communes autour de La Chartre-sur-Le Loir. Le PETR Pays Vallée du Loir souhaite prolonger le partenariat avec la Région et continuer l'Inventaire sur son territoire.

Entre 2009 et 2012, deux conventions d'un an chacune avaient permis de couvrir 6 communes autour de la forêt domaniale de Bercé : Jupilles, Thoiré-sur-Dinan, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër et Pruillé-l'Eguillé. Ce travail s'inscrivait dans la perspective d'une labélisation « Bercé, Forêt d'exception ». Ce label a été obtenu en mars 2016 mais l'inventaire du patrimoine n'a pas été complété sur les autres communes intéressées par la forêt.

Il est donc proposé au Conseil syndical de signer une nouvelle convention de 3 ans, de juillet 2019 à juillet 2022 pour :

- Prolonger l'étude entreprise autour de Bercé et couvrir les communes de Flée, Lavernat, Verneil-le-Chétif et Mayet,
- Effectuer une synthèse de ce terrain de recherche en reprenant et enrichissant l'étude menée entre 2009 et 2012.

Cette nouvelle convention permettra de :

- Finaliser l'étude d'un terrain homogène et présentant une forte cohérence paysagère et historique.
- Valoriser l'ensemble des recherches effectuées ainsi que plusieurs dendrochronologies (maisons des XVe et XVIe siècles) et relevés (églises, charpentes) réalisés après 2012 avec le service Patrimoine et Inventaire de la Région. Les premières campagnes avaient seulement fait l'objet de valorisations intermédiaires organisées par le Pays d'art et d'histoire.
- Ouvrir des liens possibles avec d'autres champs de recherche : archéologie (rapport sur la mission LIDAR par Cécile Dardignac et Yann Lejeune publié en 2016), patrimoine immatériel (relation des habitants avec la forêt domaniale de Bercé).

Le Président du PETR sollicite l'autorisation de signer la convention proposée en annexe, ainsi que les contrats et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer la convention de coopération pour la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine culturel sur le territoire du Pays Vallée du Loir et la mise en place d'actions de valorisations sur 2019-2022, ainsi que les contrats et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Stéphanie Barioz-Aquilon précise qu'elle se tient à la disponibilité des communes, associations et habitants souhaitant développer un projet patrimonial.

A la demande de Monsieur Louis-Jean de Nicolaÿ, Stéphanie Barioz-Aquilon va se renseigner sur les possibilités de réédition du livre sur Le Lude.

1.5. Gestion du matériel culturel

Suite aux délibérations du Conseil syndical du 24 mai 2018 portant sur la création d'une régie d'avance et de recettes et sur le mode de gestion du matériel culturel, il est proposé :

- De signer une convention avec la ville du Lude pour la mise à disposition d'un espace de stockage pour une partie du matériel culturel appartenant au Pays Vallée du Loir et pour la mise à disposition d'un agent technique chargé de la vérification du matériel à sa sortie et son retour, à raison de 3 heures par semaine,
- De modifier les conventions de prêt afin de se conformer à la délibération du 24 mai dernier,
- De mettre en place un tarif d'abonnement au service de prêt du matériel culturel de 160 € par année calendaire. Les structures culturelles du territoire qui mettent à disposition des locaux pour le stockage de ce matériel à titre gracieux seront exonérées du tarif d'abonnement, à savoir pour 2019 : Le Carroi, la ville du Lude, la ville de Montval-sur-Loir (en attente de confirmation pour cette dernière).

Délibération du Conseil syndical :

Après la lecture de la proposition par Madame Galiène de Cohu et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- La convention avec la ville du Lude pour la mise à disposition d'un espace de stockage pour une partie du matériel culturel appartenant au Pays Vallée du Loir et pour la mise à disposition d'un agent technique chargé de la vérification du matériel à sa sortie et son retour, à raison de 3 heures par semaine
- La convention de prêt modifiée conformément à la délibération du 24 mai 2018
- La mise à place d'un tarif d'abonnement au service de prêt du matériel culturel de 160 € par année calendaire.

Et autorise le Président à signer :

- Les conventions de mise à disposition d'un espace de stockage de ce matériel à titre gracieux avec les structures culturelles du territoire,

- Les conventions de prêt avec les structures culturelles souhaitant bénéficier du matériel appartenant au Pays Vallée du Loir.

A la demande des membres du Conseil syndical, la liste du matériel disponible avec le tarif d'adhésion sera envoyée à chaque commune et communauté de communes.

1.6. Adhésion à l'association AMORCE pour l'année 2019

AMORCE est une association de collectivités territoriales et de professionnels représentant des acteurs engagés dans la transition énergétique. Rassemblant plus de 900 adhérents (Régions, départements, Syndicats d'énergie, EPCI ou communes), elle travaille sur les thématiques de la gestion de l'énergie, la gestion territoriale des déchets et la gestion du cycle de l'eau. Elle est également force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement.

Adhérer à AMORCE permettra au PETR Pays Vallée du Loir d'être accompagné sur :

- L'aspect technique : accompagnement du territoire dans ses projets d'efficacité et d'autonomie énergétique ; interventions gratuites à la demande sur les thématiques choisies (intervention facturée 800 € pour les non-adhérents), abonnement à la « Lettre aux Adhérents » bimestrielle pour une information technique complète ; possibilité de consultation du catalogue de publications réservées (guides, enquêtes, analyses, rapports, notes techniques) ;
- L'aspect réglementaire : veille juridique, actualité législative et juridique ;
- Le partage d'expériences via le réseau : listes de discussions thématiques pour échanger et partager les expériences avec les autres adhérents ; accès aux réunions d'échanges, groupes de travail et clubs tout au long de l'année ; accès aux manifestations.

En outre, l'association propose un accompagnement technique spécifique sur le déploiement des réseaux de chaleur.

L'adhésion à AMORCE au titre d'un accompagnement sur l'énergie et les réseaux de chaleur est proposé au tarif de 1 473 € sur l'année 2019.

Cette adhésion est financée à 50% par l'ADEME dans le cadre du financement du Conseil en Énergie Partagé (CEP). Le coût d'adhésion pour le PETR serait donc de 736,50 € pour l'année 2019.

En conséquence, le Conseil Syndical est sollicité afin :

- D'adhérer à l'association AMORCE au titre d'un accompagnement sur les réseaux de chaleur et l'énergie.
- De désigner Monsieur Régis VALLIENNE pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- D'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif.

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Le Président :

- A adhérer à l'association AMORCE au titre d'un accompagnement sur les réseaux de chaleur et d'énergie,
- A représenter le PETR Pays Vallée du Loir en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association et Monsieur Jean-Paul BEAUDOUIN en tant que suppléant,
- A signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- A inscrire la cotisation correspondante, à savoir 736,50 € pour l'année 2019 au budget primitif.

1.7. Cotisation à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) l'année 2019

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) accompagne le territoire depuis 2013. Elle est intervenue dans un 1^{er} temps pour dresser un pré-diagnostic qui a servi de base à l'élaboration de la candidature Leader 2014-2020.

Elle a ensuite assuré chaque étape de construction du SCoT, qui a été arrêté le 05 juillet 2018 et pour lequel une enquête publique va se tenir du 21 novembre au matin au 21 décembre 2018 au soir.

Le partenariat avec l'AURA pour l'année 2019 va se concentrer sur :

1. Analyse des avis et de l'enquête publique et propositions de modifications

En collaboration avec les services du PETR Pays de la Vallée du Loir et après l'analyse des différents avis des personnes publiques associées puis des conclusions de l'enquête publique, l'agence d'urbanisme préparera les arbitrages du conseil syndical en proposant les éventuelles modifications à apporter aux orientations du SCoT.

2. Finalisation du document pour l'approbation

Pour l'ensemble des documents composant le SCoT du PETR Pays Vallée du Loir : rapport de présentation, PADD et DOO, l'agence procèdera à la modification des éléments selon les décisions prises par le conseil syndical.

3. Sécurisation juridique des documents

En 2019, la mission de l'AURA assurera :

- la veille juridique avec l'accompagnement d'un cabinet juridique sur le document d'approbation,
- la prise en compte dans l'écriture des documents des analyses ou préconisations juridiques après validation.

4. Réunions prévues pour la finalisation du SCoT

L'AURA assistera le PETR par la participation à différentes réunions permettant de débattre des modifications à apporter à raison d'un maximum de 3 réunions pour l'année 2019, soit :

- 1 comité technique,
- 1 comité de pilotage (fixé le 28 février 2019),
- 1 rencontre avec les Personnes Publiques Associées (fixée le 21 mars 2019).

Le tout pour une approbation du document SCoT en conseil syndical du 09 mai 2019.

La cotisation à l'AURA pour 2019 sera équivalente à 0,30 € x nombre d'habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2019. Elle s'élèvera probablement aux alentours de 22 500 €.

Délibération du Conseil syndical :

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président :

- A adhérer à l'AURA pour l'année 2019,
- A signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- A signer la cotisation correspondante dans son budget primitif 2019.

2. Informations

2.1. Signature de la convention de partenariat avec CertiNergy pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) – période 2019/2020

Cette proposition a été validée par le Bureau en date du 12 novembre 2018. La signature a eu lieu le 21 novembre dernier.

Monsieur Régis Vallienne encourage les membres du Conseil syndical à déposer des dossiers d'ici la fin de la convention, le 31 décembre 2020, car si les CEE sont moins rémunérateurs, ils restent intéressants et les conditions d'accès sont plus faciles.

Une plate-forme va être mise en place par Certinergy pour les particuliers.

Une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des élus des communes du territoire aura lieu le 5 décembre à 18h30 à Pontvallain.

2.2. Point sur l'avancement du Programme d'Intérêt Général

Après un rappel des objectifs quantitatifs annuels sur la durée du Programme d'Intérêt Général, Amandine Perriaud présente l'état d'avancement du dispositif depuis son lancement en septembre 2018 :

		Contacts	Visite	Diagnostics réalisés	Dossiers déposés
Propriétaires occupants	Objectifs	-	-	-	30
	Réalisation	147	27	25	2
Propriétaires bailleurs	Objectifs	-	-	-	1
	Réalisation	16	1	En cours	0

Soliha (opérateur Habitat retenu pour cette opération) a déjà 26 dossiers en cours.

Pendant toute la durée du PIG, Soliha assiste les particuliers gratuitement. Les aides sont accordées pour les propriétaires bailleurs sans condition de ressources, ce qui n'est pas le cas pour les propriétaires occupants. Toutefois les propriétaires bailleurs s'engagent obligatoirement à proposer le bien à la location pendant 6 ans et le loyer est encadré.

Les permanences ont commencé en novembre et se poursuivent tous les mois de 10h à 12h30 :

- LOIR-EN-VALLÉE - 1^{er} mardi - A la Mairie (Ruillé-sur-Loir)
- MONTVAL-SUR-LOIR - 1^{er} mercredi - Centre Social Intercommunal (Château-du-Loir)
- LE LUDE - 1^{er} jeudi - Maison des Services
- LA FLÈCHE - 2^{ème} mercredi - Espace Fernand Guillot
- LE GRAND-LUCÉ - 3^{ème} mercredi - Centre Social
- MANSIGNÉ - 3^{ème} jeudi - Mairie

2.3. Convention avec les chambres consulaires dans le cadre de la prolongation du MACS

En juillet 2015, le PETR Pays Vallée du Loir, alors Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir avait présenté sa candidature auprès de la Région des Pays de la Loire, afin de mettre en œuvre le dispositif en faveur de la modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (MACS). Approuvée par la Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2015, une convention a été signée pour une durée de 3 ans.

En mars 2018, cette convention arrivant bientôt à terme, une prorogation a été demandée et validée en Commission permanente du Conseil régional le 28 septembre 2018. Ce dispositif est donc prolongé jusqu'au 2 décembre 2019, un avenant a été signé confirmant un programme d'actions sur 4 ans et demi.

Parallèlement une convention relative à l'animation technique du dispositif avait été signée entre le Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir, les chambres consulaires et les missions économiques du territoire. Il convient de rédiger une nouvelle convention avec ces partenaires couvrant la période supplémentaire.

2.4. Accompagnement juridique et administrative au changement de forme juridique de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir

Après consultation de plusieurs cabinets juridiques, c'est l'offre du cabinet Benech & BDD (basé à Paris) qui a été retenue.

Les missions confiées sont :

1- Organiser la situation juridique transitoire de la direction de l'Office de Tourisme

Avec l'option c) - vérification des actes fondant la compétence juridique du PETR (celle-ci risque d'évoluer, en attente du retour de maître Benech)

2- Assistance juridique de la transformation statutaire de l'EPIC

Le montant de la prestation s'élève à 13 080 € TTC. Une demande de soutien au titre "Pays de la Loire Conseil" a été déposée à la Région ; elle pourrait s'élever à 50% du montant HT. Une réponse est attendue. Si tel est le cas, il restera à régler 50% du montant HT. La question est de savoir si cette étude est à la charge de l'OTVL ou du PETR.

S'agissant de ce dernier point, Monsieur Régis Vallienne précise que la décision de mener une réflexion sur le statut juridique de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir a été prise par le CODIR, il appartient donc à l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir de régler la prestation du cabinet Benech et BDD.

Les membres du Conseil syndical approuve la position du Président.

Monsieur Marc Lessachaeve informe les membres du Conseil syndical que Véronique Richard a été nommée Directrice suite au départ de Benoit Bar.

2.5. Retour sur la journée du 8 novembre « Rencontre des acteurs de la Vallée du Loir à vélo »

L'Office de Tourisme de la Vallée du Loir a organisé, jeudi 8 novembre, une « Rencontre des acteurs de la Vallée du Loir à Vélo » à La Terrasse des Oliviers à Mansigné.

53 participants élus et techniciens des 2 régions « Pays de la Loire » et « Centre Val de Loire » et des 5 départements concernés par l'itinéraire et les boucles connectées (des sources du Loir à Saint-Eman dans l'Eure et Loir, en passant par le Loir et Cher, la Sarthe jusqu'à la confluence en Maine et Loire) se sont mobilisés.

L'objectif de cette rencontre était de réfléchir à l'évolution de « La Vallée du Loir à Vélo » et d'œuvrer à la mise en tourisme des 320 km de l'itinéraire.

La création d'un comité d'itinéraire a été actée. Il devra définir une stratégie commune, coordonner et mutualiser les actions en matière de développement, de promotion et marketing. Il œuvrera dès 2019 pour définir un plan d'actions, un calendrier et le budget.

Le prochain rendez-vous organisé par l'Office de Tourisme sera destiné aux professionnels du tourisme. Il aura lieu le 5 février à chenu, à la Grange Dimière.

3. Questions diverses

3.1. Retour sur la Conférence des Maires

Les retours ont été bons. La formule a plu. Les sujets comme la « revitalisation des centres bourgs » étant très complexe, le format de la Conférence des Maires n'était pas adapté. Il sera donc proposé une conférence spécifique en février, en collaboration avec le Conseil de Développement Territorial.

Autre sujet important pour le territoire : la mobilité. Une réflexion est en cours pour peut-être accueillir un doctorant.

Monsieur Christian Jariès souhaite avoir des précisions sur le Contrat Territoires-Région. Le processus de transmission des dossiers qui a été décidé, est que tous les dossiers communaux doivent transiter par la Communauté de communes qui procède à une validation avant de les adresser au PETR. En effet, chaque Communauté de communes dispose d'une enveloppe financière, c'est donc à elle de décider quels sont les projets qu'elle souhaite soutenir. Le dossier est en cours de finalisation.

3.2. Calendrier des réunions de bureau et Conseil syndical

Calendrier de 2019	
<i>Bureau</i>	<i>Conseil syndical</i>
Jeudi 24 janvier à 14h30	Jeudi 07 février à 18h00 - <u>DOB</u>
Lundi 18 mars à 16h00	Lundi 18 mars à 18h00 - <u>Budget et CA</u>
Jeudi 09 mai à 16h00	Jeudi 09 mai à 18h00
Jeudi 20 juin à 16h00	Jeudi 04 juillet à 18h00